

Observation n°44

Déposé le 12 Juillet 2022

Par Liozon Rodolphe

Monsieur le commissaire enquêteur,

Ce projet a sans aucun doute des intérêts sociaux économiques originaux et vertueux. Mais il n'en reste pas moins qu'il est situé sur une des zones les plus sensibles du département (et donc parmi les plus sensibles de France) du point de vue de la biodiversité.

L'impact sur les grands rapaces, voire sur les chauves-souris, est à redouter dans l'état actuel des dispositifs de réduction d'impacts. Il s'ajouterait à celui du parc de Montfrech, autorisé vers 2004 et qui aurait du être, selon les recommandations de la LPO de l'époque, le seul dans ce secteur. Il s'ajouterait aussi à celui de la Baume sur le Larzac construit sciemment contre les arguments d'évitement d'impact sur la biodiversité.

Si les sites les plus sensibles ne sont pas épargnés par l'impact des éoliennes, autant clarifier la situation et retirer toute possibilité de recours contre les éoliennes au motif de la biodiversité.

Je vous prie, monsieur le commissaire enquêteur, de bien vouloir agréer l'expression de mes salutations respectueuses.
